



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## manuels et fournitures

Question écrite n° 98329

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir alerte M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur l'indignation suscitée par la diffusion à 3 millions d'exemplaires d'un agenda produit par la Commission européenne et destiné aux élèves des écoles secondaires. En effet, cet agenda omet les fêtes chrétiennes, à commencer par Noël, alors que d'autres fêtes religieuses y figurent. Cette absence aussi incompréhensible qu'aberrante pose question et appelle une réaction vigoureuse. Il le remercie en conséquence de bien vouloir lui indiquer les initiatives que la France entend prendre pour faire en sorte que l'Union européenne promeuve le dialogue entre les religions, qu'elle valorise leur rôle et notamment l'apport de la religion chrétienne dans la construction d'une société de paix, de prospérité et de tolérance.

### Texte de la réponse

Plusieurs voix se sont légitimement émues de l'absence de référence aux principales célébrations chrétiennes dans l'agenda Europa 2010-2011, diffusé récemment par les services de la Commission européenne. Comme le relève justement l'honorable parlementaire, cet « oubli » est difficilement explicable lorsque les fêtes d'autres confessions religieuses y sont au contraire mentionnées et expliquées. Le précédent ministre des affaires européennes, Laurent Wauquiez, avait directement saisi le commissaire John Dalli sur ce sujet. Cette omission est d'autant plus dommageable que l'agenda Europa demeure un outil utile d'information sur l'Europe. Il s'agit en effet d'un agenda scolaire destiné aux élèves de l'Union européenne leur permettant non seulement d'inscrire leurs devoirs de classe, mais également de prendre connaissance, à travers un important appareil à vocation pédagogique, d'informations relatives à l'Europe, à son histoire, à son fonctionnement et aux politiques qu'elle met en oeuvre. La Commission a admis qu'il s'agissait là d'une erreur regrettable et qui ne résultait en aucun cas d'une politique discriminatoire. Un corrigendum ainsi qu'une lettre d'excuses ont été envoyés par les services de la Commission aux différents établissements scolaires ayant reçu cet agenda afin d'indiquer que cette erreur serait réparée en vue de l'édition 2011-2012, actuellement en cours de préparation. Nous ne souhaitons pas mettre en doute la bonne foi de la Commission. Aussi prenons-nous bonne note de son intention de corriger son erreur dans les prochaines éditions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98329

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Affaires européennes

**Ministère attributaire :** Affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 janvier 2011, page 604

**Réponse publiée le** : 9 août 2011, page 8524